

Les Abymes, le 23 Novembre 2020



D. JALTON

Le Maire

A

Monsieur Eric JALTON
Président de CAP EXCELLENCE
18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION

SERVICE : Gestion du Domaine Public

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

8 DEC. 2020

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N°

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérogação au repos dominical

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par Madame LAPORAL Yvelle pour la « SARL AU BONHEUR DE TOUS », pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 12 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle de la « SARL AU BONHEUR DE TOUS » les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 03 Janvier 2021
- Dimanche 07 Février 2021
- Dimanche 07 Mars 2021
- Dimanche 04 Avril 2021
- Dimanche 02 Mai 2021
- Dimanche 06 Juin 2021
- Dimanche 04 Juillet 2021
- Dimanche 01 Août 2021
- Dimanche 05 Septembre 2021
- Dimanche 03 Octobre 2021
- Dimanche 07 Novembre 2021
- Dimanche 06 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric JALTON



Mail : contact@ville-des-abymes.fr – Site internet : www.ville-abymes.fr

Toute correspondance doit être expédiée à Monsieur le Maire des Abymes – Rue Achille René Boisneuf – Bourg – 97139
ABYMES



DRAFT

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION

SERVICE : Gestion du Domaine Public

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

Les Abymes, le 19 Novembre 2020

Le Maire

A

Monsieur Eric JALTON
Président de CAP EXCELLENCE
18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

08 DEC. 2020

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N° 83

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérégulation au repos dominical

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par Le magasin « LA GRANDE RECRE » pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 12 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle du magasin « LA GRANDE RECRE » les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 30 Mai 2021
- Dimanche 20 Juin 2021
- Dimanche 27 Juin 2021
- Dimanche 11 Juillet 2021
- Dimanche 31 Octobre 2021
- Dimanche 07 Novembre 2021
- Dimanche 14 Novembre 2021
- Dimanche 21 Novembre 2021
- Dimanche 28 Novembre 2021
- Dimanche 05 Décembre 2021
- Dimanche 12 Décembre 2021
- Dimanche 19 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Jalton

[Signature]

Eric JALTON



Mail : contact@ville-des-abymes.fr – Site internet : www.ville-abymes.fr

Toute correspondance doit être expédiée à Monsieur le Maire des Abymes – Rue Achille René Boisneuf – Bourg – 97139
ABYMES



D DGAET

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION

SERVICE : Gestion du Domaine Public

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N°

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérogation au repos dominical

20 - 2020 - 12274
08 DEC. 2020

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par la Sofroi Galerie Marchande Milénis pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 05 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle de la Sofroi Galerie Marchande Milénis les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 30 Mai 2021
- Dimanche 27 Juin 2021
- Dimanche 12 Décembre 2021
- Dimanche 19 Décembre 2021
- Dimanche 26 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,

l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous Jany!

Eric JALTON



sc 2020-A2275

Accusé certifié exécutoire REPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Abymes, le 23 Novembre 2020

Réception par le préfet : 04/01/2021
Affichage : 04/01/2021



D DGAET

Le Maire

A

Monsieur Eric JALTON
Président de CAP EXCELLENCE
18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE
Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION
SERVICE : Gestion du Domaine Public
Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

0702 030 8 1

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N° 65
Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérogation au repos dominical

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par MOUEZA Joseph pour les enseignes « HÔME DECO, PETIT CASINO, GENERAL BRICOLAGE », pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 12 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle des enseignes «HÔME DECO, PETIT CASINO, GENERAL BRICOLAGE » les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 10 Janvier 2021
- Dimanche 14 Février 2021
- Dimanche 21 Mars 2021
- Dimanche 25 Avril 2021
- Dimanche 02 Mai 2021
- Dimanche 06 Juin 2021
- Dimanche 04 Juillet 2021
- Dimanche 08 Août 2021
- Dimanche 05 Septembre 2021
- Dimanche 03 Octobre 2021
- Dimanche 07 Novembre 2021
- Dimanche 26 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous
[Signature]

[Signature]

Eric JALTON



Mail : contact@ville-des-abymes.fr - Site internet : www.ville-abymes.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION

SERVICE : Gestion du Domaine Public

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N° 47
Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérogação au repos dominical

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par Madame SADOU Laetitia pour la « SARL MUTTI'S JWE » enseigne Joué Club, pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 03 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle de l'enseigne « JOUE CLUB » les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 05 Décembre 2021
- Dimanche 12 Décembre 2021
- Dimanche 19 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric JALTON



Les Abymes, le 24 Novembre 2020

Le Maire

A

Monsieur Eric JALTON
Président de CAP EXCELLENCE
18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

10 DEC. 2020



VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA
REGLEMENTATION

SERVICE : Gestion du Domaine Public

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

RECOMMANDE AVEC AR

Nos réf. : DGADD/DUR/GDP/VA/FK/PS/2020- N° 55

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture le dimanche
Dérogation au repos dominical

Monsieur le Président,

La Ville des Abymes a été sollicitée par Monsieur JAFFRELOT Marck'han pour la « SARL HOMEQ » enseigne Centrakor, pour une autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, à raison de 12 pour l'année 2021.

Conformément à la dérogation à la règle du repos dominical des salariés et les prescriptions de l'article R-3132-21 du Code du Travail qui impose au maire de recueillir l'avis de l'EPCI dont la ville est membre, préalablement à sa décision, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'opportunité d'ouverture exceptionnelle de l'enseigne « CENTRAKOR » les dimanches, conformément au calendrier décliné ci-après :

- Dimanche 10 Janvier 2021
- Dimanche 30 Mai 2021
- Dimanche 20 Juin 2021
- Dimanche 29 Août 2021
- Dimanche 10 Octobre 2021
- Dimanche 07 Novembre 2021
- Dimanche 14 Novembre 2021
- Dimanche 21 Novembre 2021
- Dimanche 28 Novembre 2021
- Dimanche 05 Décembre 2021
- Dimanche 12 Décembre 2021
- Dimanche 19 Décembre 2021

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric JALTON



Mail : contact@ville-des-abymes.fr – Site internet : www.ville-abymes.fr

Toute correspondance doit être expédiée à Monsieur le Maire des Abymes – Rue Achille René Boisneuf – Bourg – 97139

ABYMES